

BLOODLOST

LE CHAGAR ENCHAÎNÉ

LES RITES FUNÉRAIRES DE TANÆPHIS (2 SUR 2)

Les Batranobans

Aux lointains temps Bathrahabans, les traditions funéraires de l'Ouest étaient proches de celle de l'Empire. Les défunts étaient confiés à des artisans chargés de brûler les corps et de disperser les cendres, laissant aux familles le soin de s'occuper du souvenir et des liens. Puis vinrent les épices, et de nouveaux soucis apparurent.

Lors de la glorieuse époque des premières expérimentations, les épiciers essayèrent de mélanger les épices avec tout ce qui leur passait sous la main. Le sang, les corps humains et ses bas morceaux furent évidemment vite ajoutés aux éléments possibles de ces recettes. Les croque-morts, loin de se contenter de leur travail habituel, devinrent vite de véritables détaillants en matériaux de recherches. Méprisant les familles et les défunts, ils organisèrent un trafic de grande ampleur. D'abord discret, le manège devint peu à peu habituel, puis se fit presque au grand jour.

Ce que n'avaient pas prévu les artisans ou les épiciers, c'était la réaction du public. En découvrant ce qu'il advenait de leur défunts, les Bathrahabans furent ulcérés. Le mouvement de rejet fut tel que dans quelques cités, les autorités durent faire décapiter les croque-morts trop en vue, pour apaiser la foule. Après cela, un véritable tabou s'enracina dans l'Ouest, prohibant l'usage de morceaux de corps humains dans l'art épicier. Cet interdit est si fort qu'il s'étend presque aux esclaves et aux Hysnatons. Les épiciers utilisent encore ces deux sources pour la chair nécessaire à quelques épices précieuses, impossibles à réaliser sans cadavres, mais en toute discrétion. Cela fait grimper en flèches le prix des dits épices, limitant ce jeu dangereux aux produits les plus utiles et précieux.

Pour en revenir aux rites funéraires, la méthode actuelle est soigneusement étudiée pour empêcher qu'on charcute les défunts. La famille confie son mort à un sécheur-passeur. Le corps est percé en quelques endroits stratégiques, vidé de ses fluides, puis ses yeux et ses lèvres sont cousus. Ensuite l'artisan place le corps dans un séchoir, le plus souvent sur un toit, ou dans un bâtiment conçu à cet effet. Séché et parfumé, le défunt est remis à ses proches, qui peuvent s'assurer que – séchage exclu – il n'a subi aucun outrage. La famille peut alors rendre les hommages nécessaires au disparu, organiser le défilé des proches ou des amis devant la dépouille, et faire une fête plus ou moins grande. Comme toujours dans la Nation, ce sont des affaires complexes, où la diplomatie, les usages et le commerce déterminent qui est invité, à quelle place et à quelle date. La cérémonie se termine par un bûcher, au terme duquel les cendres sont rassemblées et placées dans les fondations de la maison familiale. Les demeures batranobanes sont d'ailleurs conçues avec des briques de sous-bassement creuses, qui en plus de laisser monter la fraîcheur du sol, sont idéales pour accueillir les cendres mortuaires.

Vous me direz que quitte à finir en crémation, la méthode du séchage paraît un peu compliquée. En fait, elle permet de laisser aux familles le soin des derniers hommages, sans que des corps en putréfaction ne séjournent en pleine ville. Imaginez un peu les mêmes rites et les mêmes cérémonies avec des corps frais. Le séchage permet de réduire les risques sanitaires, et le bûcher ne dégage au final qu'une odeur de fleurs séchées, participant presque à l'ambiance.

Dans les Renacles et l'Hélès, les choses sont un peu différentes. Ici, des traditions ancestrales s'opposent encore à la crémation. Cette méthode perçue comme inhumaine et répugnante, n'a pas pu s'imposer malgré les efforts des autorités.

Dans le Nord, la méthode est celle de « la liade ». Le corps est vêtu d'habits simples, puis il est attaché avec des liens de cordage solide. Même si le but premier est d'éviter qu'un mort-vivant ne puisse s'extraire de sa tombe, la liade est devenue une tradition complexe, et les nœuds et les cordages utilisés se sont chargés de superstitions. Aujourd'hui, il y a dans chaque village, presque chaque famille, une vieille femme chargée de faire les liades. Ce rôle est l'un des rares dans la région qui apporte un respect unanime. La liadresse se retrouve d'ailleurs souvent invitée aux négociations entre villages ou entre familles ennemies, apportant un peu de sagesse dans des situations souvent tendues.

N°33 - 2 JUILLET 2014

Suite et fin de l'article sur les rites funéraires du continent.

Promis, pour le prochain article encyclopédique, on choisira un sujet moins morbide. On fera un truc festif, dans le genre alcools typiques des diverses régions, ou passage en revue des maladies vénériennes les plus en vogue.

Participer, commenter, questionner !

Sur le forum de John Doe, un fil de discussion est consacré au chagar enchaîné. Vous pouvez y laisser vos commentaires, vos questions, ou nous y signaler les sujets dont vous aimeriez qu'on vous parle.

Ca se passe par là :

<http://bit.ly/JDforumFAQ>

Numéro réalisé par Rafael et François.
Illustrations par Le Grümph et Swal



LES GADHARS

Bon, vous connaissez la chanson ? Gadhars / variété / jamais pareil / imagination / bordel. Chaque tribu a son style et sa manière de voir la mort et donc, de traiter ses défunts. Voici quelques exemples rapides, au cas où vous manqueriez d'inspiration un soir de fatigue :

- Les Taadjis des marais replient le corps en position fœtal, puis l'enferment dans un cocon de cuir cousu, aussi serré que possible. Ces « graines » sont ensuite lestées et jetées dans un coin des marais profonds pour rejoindre le grand cycle.

- Les Mamapadu des noirceurs ne sont pas cannibales d'ordinaire, mais ils mangent leurs morts pour garder leur sagesse et leurs souvenirs. Ils évitent de le faire avec les morts de maladie, qui sont abandonnés sur les terres de chasses des grands fauves, dans l'espoir que leur mal puisse terrasser un ennemi de la tribu.

- Les Dirdai vivent dans un coin reculé de la mangrove, sur des arbres couverts de lierre brumeux. Cette plante produit des fruits aigres et un pollen épais et fibreux comme le coton. Ce régime change les Tidaï, car après leur mort, nombre d'entre eux deviennent des morts-vivants, mais d'un genre calme et doux, presque serviable. La tribu est composée de presque un quart de morts, qui servent de porteurs à la chasse, de gardes d'enfants ou de travailleurs de force lors des travaux. Ils sont aussi chargés de veiller les défunts récents. Si après quelques jours, le défunt ne se relève pas pour rejoindre leur cercle, ils le dévorent simplement. C'est l'équivalent local d'une cérémonie funéraire ...

Dans l'Hélès aussi on enterre les morts, mais sans les attacher. Plus pragmatiques, les Embrûlés se contentent de briser les genoux et les tibias des défunts. Ainsi, même si le corps se relève pour agresser les vivants, il ne le fera ni très vite ni très efficacement. Il serait sûrement plus efficace de trancher les mains et la tête du cadavre, mais ces deux manœuvres rappellent des peines de justice anciennes, pratiquées dans l'Ouest comme dans l'Empire. Briser les membres d'un corps peut se faire discrètement, alors qu'amputation et décapitation le rabaisserait au niveau d'un voleur ou d'un assassin.

Les Sekekera

Chez les furies, la mort est si présente qu'on n'a pas le temps de s'occuper des corps. Alors on traite les disparues comme on traite les vivantes : comme des armes dans le combat sans fin contre les patriarches.

Après un combat, les survivantes rassemblent les sœurs tombées au combat au bord du chemin. Elles nettoient rapidement les corps, récupèrent les pièces d'armures utiles, puis placent une arme dans la main de chaque morte. Chaque arme est pointée en direction du village ou de la plantation la plus proche. L'idée est que si un corps se relève, il pourra continuer à semer la terreur parmi les ennemis de la cause.

Les seuls corps qui ne sont pas livrés à ce rituel immonde sont ceux des chrysalides, qui sont emportés après le combat, et démembrés un peu plus loin pour dissimuler leur mort. Les Sekekera craignent qu'on retrouve le corps et qu'on l'expose comme un trophée. L'aura des beautés furieuses est essentielle pour leur rôle, et ce genre de pratique pourraient sérieusement l'écorner. Dans quelques tribus extrémistes – pour des Sekekera, s'entend – les filles emportent même le corps jusqu'au camp et le partagent lors d'un festin répugnant. Ces méthodes s'étendent parfois à des guerrières d'exceptions, à des chefs ou à des Porteuses particulièrement douées. Même s'il ne s'agit que de phénomènes rares, ils sont assez effroyables pour marquer durablement « la légende » des Sekekera, lorsque l'information transpire.

Les Vorozions

Vous vous souvenez au début de l'article, quand je vous disais qu'on impose tout ce qu'on veut au gens, sauf la manière dont ils doivent gérer leurs superstitions ? Et bien ce n'est pas le genre de choses qui arrête les légistes et le conseil vorozion.

Autrefois, les gens de la côte pratiquaient des rites d'inhumations très classiques. Ils plaçaient leurs morts dans de grands linceuls de tissus épais, cousus pour emprisonner le corps, puis le jetaient au fond d'une fosse. On remplissait ensuite le trou de lourdes pierres, afin de s'assurer que le corps reste à sa place. Dans une région où les paysans passent leur temps à râler sur la qualité du sol et le nombre de caillasses au mètre carré, c'était enfin un usage pratique pour ce surplus. En arrivant, l'Empire importa l'immolation des corps, qui s'imposa vite, plus par son côté pratique que par une quelconque loi.

Après la révolution, il était inévitable qu'un comité légiste finisse par s'intéresser aux coutumes funéraires. Dans la grande tradition du « si l'Empire fait ça, faisons autrement », ils décidèrent d'interdire l'immolation pour revenir aux vieilles traditions, tout en les réglementant un peu. Et oui, le « un peu » doit être lu avec un ton lourd de sous-entendus sarcastiques, laissant pressentir que le règlement en question est complexe, tordu et largement inutile. Pour l'anecdote, notez que pour interdire l'immolation, les légistes ont utilisé l'argument judiciaire : on ne devait pas détruire les corps, au cas où la justice voudrait vérifier leur état, s'assurer de leur identité, de la cause de la mort, ou ce genre de joyuseté.

De nos jours, un mort sera simplement remis aux autorités. Si la mort est suspecte, intéressante, ou que le préposé s'ennuie, le corps sera examiné par un milicien spécialisé. Notez toutefois que ces experts n'existent presque que dans les grandes villes. La plupart du temps, le corps est simplement transporté jusqu'au cimetière, où les agents du service de l'hygiène mortuaire s'occupent de le nettoyer avant de le ranger dans un cercueil. La famille reçoit une missive indiquant l'heure et le lieu de l'enterrement, ainsi que la facture pour le service de base. La cérémonie est assez simple, avec la famille proche et les amis intimes. Il faut dire que les invités supplémentaires sont facturés par le cimetière.

La véritable cérémonie a donc lieu le soir, chez le disparu, où la famille étendue, les amis et les voisins viennent évoquer leurs liens avec lui. Un repas froid est donné, aucun feu ne devant brûler dans la maison d'un mort. A la fin des festivités, un employé légiste vient lire une copie des éventuels testaments, transmissions et héritages. Après sa lecture, il remet une copie à la famille et aux bénéficiaires, ainsi qu'une copie de l'acte d'inhumation, certifiant le décès et la nouvelle « résidence » du disparu. On rallume alors les feux dans la maison, et la vie reprend son cours.

